

C'est pour cela que je réitère mes vœux, mes souhaits, pour que ce soient des jeunes qui fassent partie de ce comité, des jeunes qui regardent l'avenir du Canada non pas en fonction d'une province ni d'un sentiment, mais d'un pays souverain, capable de décider par lui-même ce qu'il doit faire et où il doit aller dans la voie du progrès et dans celle de son épanouissement.

Une voix: C'est là que vous êtes le meilleur!

M. Caouette: Je comprends que mon excellent ami puisse dire que je suis le meilleur, et c'est vrai.

Monsieur l'Orateur, nous souhaitons que cette question très importante du drapeau national soit résolue dans le plus bref délai possible. Je crois que nous donnerons une preuve à l'ensemble de la population que nous pensons aux Canadiens et non pas seulement à nous chamailler, comme c'est le cas depuis plusieurs semaines en cette enceinte.

Monsieur l'Orateur, le Ralliement créditiste ne s'opposera pas au choix d'un drapeau national distinctif. Nous allons appuyer le rapport du comité qui nous recommandera un drapeau national distinctif, parce que nous voulons être, en tant que Canadiens, reconnus dans le monde entier comme des Canadiens, et avec nos symboles propres à nous.

(Plus tard)

(Traduction)

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer certaines lettres, mais je voudrais signaler au préalable que le leader de la Chambre communiquera avec les leaders des autres partis à la Chambre en vue d'organiser une réunion cet après-midi afin de préparer la résolution. Je devrais cependant mentionner dès maintenant, au sujet de la proposition de l'honorable député de Ville-neuve, que, par déférence pour mes collègues plus âgés, notre représentant ne sera pas autorisé à discuter de limite d'âge ni d'une limite de temps.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LETTRES AUX PROVINCES TOUCHANT LES MODALITÉS DE RENONCIATION AUX PROGRAMMES CONJOINTS ET AUX SUBVENTIONS CONDITIONNELLES

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer des exemplaires des lettres adressées aux chefs des gouvernements provinciaux le 15 août 1964 au sujet des dispositions concernant la renonciation aux subventions conditionnelles et aux programmes à frais partagés. Les lettres adressées aux provinces renferment des propositions qui découlent des

[M. Caouette.]

entretiens qui ont eu lieu à Ottawa en juin de cette année à la suite d'une décision prise à la conférence fédérale-provinciale tenue à Québec le printemps dernier.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, ne serait-il pas opportun d'imprimer ces lettres en appendice au compte rendu d'aujourd'hui?

Le très hon. M. Pearson: Je ne m'y oppose aucunement, monsieur l'Orateur. Ces lettres auraient été déposées plus tôt, mais j'espérais être en mesure de déposer les réponses en même temps. Cependant, je n'ai pas reçu toutes les réponses, de sorte que je crois que les lettres seulement devraient être déposées. Elles pourraient être publiées en appendice au compte rendu.

M. l'Orateur: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord!

[*Note de l'éditeur: Les lettres susmentionnées figurent en appendice, page 8061.*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SCOTT—PRÉSENCE AU VOTE RELATIF À L'AJOURNEMENT DU DÉBAT SUR LE DRAPEAU

M. Reid Scott (Danforth): Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre me permettrait de m'expliquer sur un fait personnel. Dans le *Star* de Toronto d'hier soir, on trouve, sous le titre «Neuf députés de Toronto manquent un vote sur le drapeau», une nouvelle où je figure parmi les représentants de Toronto qui étaient absents mardi soir quand la motion d'ajournement du débat sur le drapeau a été mise aux voix. J'ai en main le *hansard* du mardi 8 septembre. On peut voir, à la page 7924, que j'étais présent et que j'ai voté pour l'ajournement du débat.

Qu'on fasse savoir à mes commettants que je n'étais pas ici pour me prononcer sur telle ou telle question, je l'accepte volontiers si c'est vrai, mais pas lorsqu'en fait je me trouvais à la Chambre. Sans doute s'agit-il d'une erreur involontaire de la part du journaliste. De telles erreurs n'en font pas moins de tort et, même si une rétractation ne parvient jamais à tout rectifier, j'ose croire que le journal en cause ne manquera pas de corriger l'erreur, ainsi que l'impression qu'il a créée auprès de ses nombreux lecteurs de la circonscription de Danforth.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PROPAGANDE ANTISÉMITTE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais